

Congress of Local and Regional Authorities of Europe

1st Session

Resolution 2 (1994)¹ on topical issues concerning local and regional authorities

The Congress of Local and Regional Authorities of Europe,

1. Having regard to the reports presented by Mr Merász and Mrs Lund, Rapporteurs for the Standing Committee;
2. Recalling Resolution 250 (1993) of the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe on development of local and regional self-government in Central and Eastern Europe and the information compiled by Mr Pramböck on the progress of local and regional democracy in these countries;
3. Taking account of the replies provided by associations of local and regional authorities in Central and Eastern Europe to a questionnaire circulated by the CLRAE on topical issues concerning local and regional autonomy in their countries;
4. Convinced that co-operation between European local and regional authorities through increased contacts, exchange of information and experience in the framework provided by the Council of Europe and the CLRAE is an essential way of strengthening democratic security in Europe, as emphasised in the Vienna Declaration of the Council of Europe Heads of State and Government;
5. Considering that transfrontier co-operation between local and regional authorities, respecting the legal order of each State, can promote harmonised development of neighbouring regions, thus contribute to understanding and tolerance

1. Debated by the Congress and adopted on 2 June 1994, 2nd sitting (see Doc. CG (1) 1 A/B, Part I Res., draft Resolution presented by Mr J. Merász and Mrs H. Lund).

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

1^{re} Session

Résolution 2 (1994)¹ sur les questions d'actualité relatives aux pouvoirs locaux et régionaux

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe,

1. Vu les rapports présentés par M. Merász et M^{me} Lund, rapporteurs de la Commission permanente;
2. Rappelant la Résolution 250 (1993) de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe sur le développement de l'autonomie locale et régionale en Europe centrale et orientale, et les informations recueillies par M. Prämbock sur l'évolution de la démocratie locale et régionale dans ces pays;
3. Tenant compte des réponses fournies par les associations de pouvoirs locaux et régionaux d'Europe centrale et orientale au questionnaire envoyé par la CPLRE, sur des questions d'actualité relatives à l'autonomie locale et régionale dans leurs pays;
4. Convaincu que la coopération entre les pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, par le biais de la multiplication des contacts et des échanges d'informations et d'expérience dans le cadre offert par le Conseil de l'Europe et le CPLRE, est un moyen privilégié de renforcer la sécurité démocratique en Europe, comme l'a souligné la Déclaration de Vienne des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe;
5. Considérant que la coopération transfrontalière entre les pouvoirs locaux et régionaux, dans le respect de l'ordre juridique de chaque Etat, peut promouvoir un développement harmonieux des régions voisines, contribuant ainsi à la promotion

1. Discussion par le Congrès et adoption le 2 juin 1994, 2^e séance, (voir Doc. CG (1) 1 A/B, Partie I Rés., projet de Résolution présenté par M. J. Merász et M^{me} H. Lund).

among their peoples, particularly in areas with significant cultural minorities;

6. Noting with satisfaction that after an initial period of restricting co-operation within Central and Eastern Europe to a minimum level, local and regional authorities of these countries have started to develop links with their counterparts in the region, as demonstrated by recent meetings of representatives of their respective associations;

7. Decides

a. to ask the Secretariat to pursue its programmes aimed at developing local and regional democracy in Central and Eastern Europe by involving on a larger scale the Congress in the LODE programme;

b. to encourage initiatives launched by European municipalities and regions aimed at minimising tension through effective twinning and co-operation arrangements, developing mutual understanding and preventing painful civil wars of the kind going on in Bosnia these days;

c. to support the activities of the Monitoring Committee for the action in favour of the population of new countries emerging after the collapse of the former Yugoslav Federation, to help towns in those areas to maintain or promote the existence of a multi-ethnic, multicultural society through the constant presence of representatives of European municipalities and regions ("embassies" of local democracy);

d. to continue to support the activities of the European Network of Training Organisations for Local and Regional Authorities so that it could act as a co-ordinator of bi-lateral and multi-lateral programmes of co-operation with Central and Eastern European countries in the field of training;

e. to give full support to initiatives which are meant to strengthen pan-European co-operation at local and regional levels, such as the proposal supported by the CDCC to set up in Warsaw a European Information Centre for Civic Education;

f. to continue the work of the CLRAE to stimulate and encourage the development of cultural and education co-operation in Europe, through working groups and especially to follow closely and support the work of the CDCC concerning the project of setting up the European Centre for

de la compréhension mutuelle et de la tolérance au sein de leurs populations, notamment dans les régions ayant des minorités culturelles importantes;

6. Constatant avec satisfaction que, après une période initiale pendant laquelle la coopération interrégionale en Europe centrale et orientale était maintenue à niveau minimal, les pouvoirs locaux et régionaux de ces pays ont commencé à établir des liens avec leurs homologues de la région, comme l'illustrent les récentes réunions de représentants de leurs associations respectives;

7. Décide :

a. de demander au Secrétariat de poursuivre ses programmes visant à développer la démocratie locale et régionale en Europe centrale et orientale par une participation plus étendue du Congrès au programme LODE;

b. d'encourager les initiatives des villes et régions d'Europe destinées à réduire les tensions par des accords pratiques de jumelage et de coopération, propres à développer la compréhension mutuelle et à prévenir de dramatiques conflits comme celui qui fait actuellement rage en Bosnie;

c. de promouvoir les activités du Comité de pilotage en faveur de la population des nouveaux pays nés de l'effondrement de l'ancienne fédération Yougoslave, et d'aider les villes de ces régions à préserver ou à promouvoir l'existence d'une société multi-ethnique et multiculturelle par la présence constante, de représentants de villes et de régions d'Europe (« ambassades » de la démocratie locale);

d. de continuer à soutenir les activités du Réseau européen de centres de formation des pouvoirs locaux et régionaux, pour lui permettre de coordonner les programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux avec les pays d'Europe centrale et orientale dans le domaine de la formation;

e. d'appuyer sans réserve les initiatives d'autres organes du Conseil de l'Europe visant à renforcer la coopération pan-européenne au niveau local et régional, telles que les propositions du CDCC d'ouvrir à Varsovie un Centre européen d'information pour l'éducation civique, ou d'établir en Espagne un Centre européen pour le développement et la coopération culturels;

f. de poursuivre l'oeuvre de la CPLRE tendant à stimuler et encourager le développement de la coopération européenne dans le domaine de la culture et de l'éducation, au moyen de groupes de travail; et, en particulier, de suivre de près et de soutenir l'action du CDCC concernant le projet de

Cultural Development and Co-operation, so that the centre can promote local and regional cultural activities and cross border co-operation ;

8. Calls on local and regional authorities and their associations in Western Europe to continue their direct co-operation with their counterparts in Central and Eastern Europe, in particular through the sharing of experience, possibly in the framework of better co-ordinated medium term joint projects ;

9. Calls on local and regional authorities of Central and Eastern Europe

a. to intensify their co-operation, since the similarities of geopolitical conditions and development problems call for co-ordinated efforts which could speed up the process of democratic stabilisation and economic upturn ;

b. to strengthen the role of their representative associations in order to better represent their interests and increase their bargaining powers when negotiating with their respective governments.

création d'un Centre européen pour le développement et la coopération culturels, afin que ce centre puisse promouvoir les activités culturelles locales et régionales, ainsi que la coopération transfrontalière.

8. Appelle les pouvoirs locaux et régionaux d'Europe occidentale et leurs associations à poursuivre leur coopération directe avec leurs homologues d'Europe centrale et orientale, en particulier en partageant leur expérience, si possible dans le cadre de projets communs à moyen terme qui soient mieux coordonnés ;

9. Appelle les pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe centrale et orientale :

a. à renforcer leur coopération, car l'analogie des circonstances géopolitiques et des problèmes de développement appelle une coordination des efforts propre à accélérer la stabilisation de la démocratie et le redressement de l'économie ;

b. à renforcer le rôle des associations qui les représentent afin d'assurer une meilleure défense de leurs intérêts et d'augmenter leur pouvoir de négociation avec leurs gouvernements respectifs.